

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 mai 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD106

présenté par
Mme Sarles, rapporteure

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« 2° Le chapitre V du titre IV du livre I^{er} est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.